

Département  
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

**DECISION DU PRESIDENT**

N° DP 2024/051

Nomenclature préfecture : **8.9 Culture**  
Service : **Bibliothèque Charlotte Delbo de Vigneux-sur-Seine**  
Objet : **Convention de partenariat conclue entre la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, le Samusocial de Paris et une lectrice**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Certifié exécutoire le :

**19 AVR. 2024**

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**VU** la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**CONSIDERANT** les missions du Samusocial de Paris de répondre aux besoins des personnes en situation de détresse physique et sociale,

**CONSIDERANT** Nathalie PEINE, lectrice-formatrice indépendante et nomade, intervenant sur le territoire, en accompagnant les équipes de professionnels de la petite enfance dans la mise en place de projets lectures,

**CONSIDERANT** les objectifs de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine inscrits dans le schéma directeur de la lecture publique de promouvoir la lecture auprès des publics prioritaires et spécifiques ou éloignés,

**CONSIDERANT** que les parties se sont entendues pour la mise en œuvre d'un projet commun ayant pour objet l'organisation de séances de lecture à destination des 0-3 ans hébergés à l'Hôtel social de Vigneux-sur-seine, et qu'il convient de fixer les modalités de ce partenariat dans une convention,

**DECIDE**

**ARTICLE 1er : DE SIGNER** une convention de partenariat avec le Samusocial de Paris sis 35 avenue Courteline à Paris ( 75012) et Nathalie PEINE, lectrice formatrice.

**ARTICLE 2 :** Les Séances de lecture d'une durée de deux heures se tiendront à une fréquence mensuelle durant l'année 2024. Le coût des séances de lecture sera pris en charge par le Samusocial de Paris.

**ARTICLE 3 :** Dans le cadre de ce partenariat, la CAVYVS s'engage à fournir des livres adaptés au public et à co-animer les séances de lectures à titre gracieux.

**ARTICLE 4 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **20 MARS 2024**



François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

*François Durovray*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Convention de partenariat conclue entre la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, le Samusocial de Paris et une lectrice

---

**Date de transmission de l'acte :** 21/03/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/03/2024

---

**Numéro de l'acte :** DP2024-051 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20240320-DP2024-051-AU

---

**Date de décision :** 20/03/2024

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture